AMAP des Weppes

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

22, rue Roger Salengro 59496 Hantay Site internet: <u>www.amapdesweppes.fr</u> Contact: <u>contact@amapdesweppes.fr</u>

Association loi 1901 - n°W595010419



CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISON 2024 / 2025 "PARTAGE DES RÉCOLTES DE : LÉGUMES / OEUFS / POULETS "

Le présent contrat définit, conformément aux statuts et règles de fonctionnement de l'AMAP des Weppes, les engagements de l'amapien et du paysan, les modalités de partage des productions, les modalités de livraison et de paiement. Il démarre le 1^{er} octobre et prend fin le 30 septembre.

<u>Engagements communs à tous les contrats :</u>

1 - Engagements de l'amapien :

- Pré-financer la production en l'achetant pour 1 an.
- En cas de rupture du contrat s'engager à trouver un remplaçant.
- Venir au moins <u>2 à 3 fois par an</u> sur le lieu de production, pour participer aux différentes activités de l'association,
- Assurer au moins 3 fois par an les livraisons (2 personnes à chaque permanence).
- Après 19h30 les produits seront offerts aux associations partenaires et ne pourront être récupérés.

2 - Engagements du paysan:

- Livrer des produits biologiques (légumes et œufs) de qualité, respectant les règles de l'agriculture paysanne,
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.
- Livrer les colis aux lieux, mois et heures mentionnés
- Redistribuer aux amapiens la totalité des productions végétales et des œufs du terrain qu'il pourra compléter par échange avec d'autres paysans en Amap, après accord des amapiens.

3 - Engagements communs:

- Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.),
- Informer le bureau de l'AMAP des soucis rencontrés,
- Participer à une réunion annuelle afin de décider des légumes de la saison suivante et discuter du prix des contrats.

A titre indicatif, les livraisons sont hebdomadaires de juin à janvier, et bi-mensuelles de février à mai.

POUR INFORMATION

Le paysan prélève sur la production du terrain les légumes, œufs et poulets pour son auto-consommation. S'il y a des surplus de production de légumes et pour éviter le gaspillage, ceux-ci seront transformés en conserves, puis distribués plus tard dans la saison.

4 - Lieux et horaires des livraisons

À Lille : le mardi de 18h00 à 19h30 au BAZAAR ST SO 292 rue Camille GUERIN

Nom et signature : de l'amapien

 \grave{A} Hantay : le vendredi de 18h00 à 19h30 sur le lieu de production - 22, Rue Roger Salengro.

	<u>5a - Les part</u>	<u>s de la récolte ann</u>	<u>uelle légumes</u>		
 Dans l'idéal 5 légu 	mes différents par	livraison,			
 Une part de récol· 	te pour la <u>saison en</u> t	tière correspond à 1/70	0 ème de la récolte so	oit 880€ + 50€ de	réserve.
Je souscris pour un pani	on oution				
• •		on entière correspond	d à 1/140 ème de la r	écolte soit 44∩€	± 25€ da
réserve. Je souscris pou	·	son entrer e correspond	i a 1/140 ente de la 10	ECOTTE 3011 440E	1 256 de
·					
		<u>rts de la récolte au</u>			
– les œufs livrés auron	•	urs (un œuf est conson	nmable jusqu'à 28 jou	rs après la ponte))
- le code de l'élevage e		antièma campagnand è 1	/254ma da la nanta d	والمراان المرادم	- 04-6
 une part de récolte o 	zuts pour la saison e	entiere correspond a 1	725eme de la ponte d	es poulainers son	90 € .
– Je souscrit pour	part de réco	lte œufs.			
		- Les poulets de ch			
.		nteur FR05900012881.			
•	•	ons. Les mois prévision		: janvier, mai, se	ptembre
	•	ar l'éleveur 15 jours av			
•	•	ncipes de l'agriculture cront abattus par un ab			
<u>Les poulets ne bén</u>		•	arroin qui ne dispose	pas de la cerrific	ulion Ab.
		tre consommés (DLC de	z 8 iours environ aprè	es abattage)	
•	•	responsable du maintie	•	_	
•	•	minimum et feront, à ti		, a a c c c c c c c c c c c c c c c c c	
•	•	poulet soit 60€ par con			
– L'amapien choisit ui	n nombre identique	de poulets par livraisoi	n .		
 Je souscris à un con 	ntrat gros poulet po	our poulets ,	par livraisons.		
		<u>Modalités de paier</u>			
Échelonnées de une à douze	e fois. Les chèques :	sont récoltés à la signo	iture et encaissés en	début de mois.	
Si le nom de l'amapien e	st différent de c	elui figurant sur les	chèques, veuillez le	préciser et le r	noter ci-
contre:	•••••••				
Émettre les chèques à l'	ordre du paysan	BOTTE Romuald			
Ce contrat sera conservé	au sièae de l'assoc	ciation Un exemplaire	est conservé par l'a	umanien et un aut	re par le
paysan.			co, concerto par ta	.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	, o pa
C					
Contrat légumes	Contrat œ	uts Con	ntrat poulets	Total contrat	
₹	E	€	€		€
Nombres de chèques	'+1 chq inflation	Montant des chèques		+1 chq de	€
Fait à	:	le:			

d'un membre du bureau

du paysan